

Paris, le 28 avril 2026

Communiqué de presse

Facture électronique : à quelques mois de l'échéance, 38 % des entreprises ne sont toujours pas prêtes

À quelques mois de la généralisation de la facture électronique, l'Ordre des experts-comptables dévoile les résultats de la 7^e vague de son baromètre OpinionWay réalisé avec ECMA. Cette nouvelle édition confirme une dynamique d'engagement des entreprises, mais met en lumière un retard persistant sur les aspects opérationnels, qui appelle à une mobilisation accrue, réclamée depuis plusieurs mois par la profession comptable.

Afin d'accélérer cette dynamique jusqu'à l'échéance de septembre 2026, l'Ordre des experts-comptables met à disposition des entreprises un guide comparatif pour les aider à sélectionner la plateforme adaptée.

Selon le baromètre, 62 % des entreprises déclarent aujourd'hui avoir défini ou être en cours de mise en place d'un plan d'action. Un chiffre en progression, mais qui signifie en creux que 38 % des entreprises ne sont toujours pas prêtes à l'approche de l'échéance. Plus préoccupant encore, les experts-comptables portent un regard plus critique sur la situation : seuls 45 % estiment leurs clients réellement engagés, révélant un décalage de perception qui constitue un signal d'alerte. Ce retard concerne principalement les entreprises individuelles dont 76% n'emploient aucun salarié et qui en très grande majorité ne font pas appel à l'accompagnement d'un cabinet d'expertise-comptable.

Si la prise de conscience progresse, avec la totalité des entreprises françaises indiquant connaître la réforme, le passage à l'action reste encore insuffisant. Seules 35 % des entreprises ont à ce stade choisi leur plateforme agréée, pourtant au cœur du dispositif, et 40 % ne connaissent aucune plateforme. Par ailleurs, plus d'une entreprise sur deux n'est pas encore inscrite à l'annuaire national, étape indispensable pour assurer la bonne réception des factures électroniques. Ces retards opérationnels font peser un risque réel de congestion à l'approche des premières échéances.

La question de la confiance numérique s'impose également comme un enjeu central. La sécurisation des données apparaît désormais comme le premier critère de choix d'une plateforme, traduisant une attente forte des entreprises en matière de fiabilité, de conformité et de protection des flux.

Un impératif : accélérer le passage à l'action

Ces résultats confirment que la réforme est désormais bien identifiée, mais encore insuffisamment concrétisée. Les entreprises expriment des attentes très opérationnelles : être accompagnées dans le choix de leur plateforme, comprendre les démarches à engager et sécuriser leur transition.

Dans ce contexte, le rôle des experts-comptables est plus que jamais déterminant. Interlocuteurs de confiance des dirigeants, ils sont en première ligne pour structurer les plans d'action, sécuriser les choix technologiques et accompagner la transformation des processus.

Damien Charrier, président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, déclare « *La réforme de la facture électronique entre dans une phase décisive. Les chiffres sont clairs : la prise de conscience est là, mais le passage à l'action doit s'accélérer. Il est impératif que les entreprises n'attendent pas le dernier moment pour engager cette transition majeure. Les experts-comptables sont pleinement mobilisés pour accompagner les dirigeants et leurs entreprises, sécuriser leurs choix et faire de cette réforme une réussite collective.* »

Benjamin Royoux, directeur d'ECMA, éditeur de jefacture.com, ajoute : « *La préparation à la réforme s'intensifie, mais reste très contrastée. Les entreprises les plus avancées sont déjà entrées dans une phase opérationnelle, avec le déploiement de leur PA, tandis que les plus petites peinent encore à franchir le cap. Par manque de temps, d'information ou d'accompagnement - et parfois parce qu'elles pensent, à tort, ne pas être concernées. L'enjeu des prochains mois est clair : sensibiliser, expliquer et accompagner ces entreprises dans leurs premières démarches pour éviter un décrochage à l'approche de l'échéance.* »

Un guide comparatif des plateformes pour accompagner le choix des entreprises

Dans un paysage marqué par la multiplication des offres commerciales et la complexité du choix d'une plateforme agréée, l'Ordre a par ailleurs mis en place la plateforme [MaFacture-MonExpert.fr](https://mafacture-monexpert.fr), conçue pour éclairer les dirigeants sur la mise en œuvre de la facturation électronique. Il publie également un **comparatif précis de 47 plateformes agréées destinées aux TPE-PME**, afin d'aider les entreprises à sélectionner l'outil qui leur convient le mieux, en fonction de critères précis et adaptés à leur activité.

À travers ses actions d'information, ses outils et ses dispositifs d'accompagnement, l'Ordre des experts-comptables poursuit sa mobilisation pour faire de la facture électronique un levier de performance durable pour les entreprises françaises.

>> [Télécharger le guide comparatif](#) <<

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

À propos d'ECMA

Association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, ECMA est une structure dédiée à la production et la commercialisation des solutions numériques facilitant et sécurisant le quotidien de la profession d'expert-comptable.

Contacts presse

Agence Format pour le CNOEC : **Julienne BOURDET** - julienne.bourdet@agenceformat.com - 06 09
88 97 70

Agence Open2Europe pour ECMA - <https://open2europe.com/>
Romain Michaud - 07 77 85 40 93 – r.michaud@open2europe.com
Pauline Griffon – 06 15 65 99 72 – p.griffon@open2europe.com